

**Les progrès réalisés dans la mise en vigueur des objectifs du développement durable des Nations Unies 2030 : l'expérience canadienne comme un modèle**

**Progress made in implementing the goals of the sustainable development of the United Nations 2030: Canadian experience as a model**

**BENFEDDA Ouissam** (\*)  
Université M'Hamed Bouguara,  
Boumèrdes, (Algérie)  
benfedda.wissam02@gmail.com

**JANANE Ahmed**  
Université M'Hamed Bouguara  
Boumèrdes, (Algérie)  
djeneneahmed@yahoo.fr

**BENHACENE Hakim**  
Université M'Hamed Bouguara,  
Boumèrdes, (Algérie)  
vicedoyen1980@gmail.com

*Date d'envoi : 01/12/2019*

*Date d'acceptation : 09/12/2019*

**Résumé :** Le développement durable a fait l'objet de beaucoup d'attention depuis la fin des années 80, interpellant les différents acteurs de la société à des changements de comportements. Différentes actions institutionnelles et privées ont été initiées pour favoriser l'adoption du concept. C'est le cas au Gouvernement du Canada où il a mis en place la Stratégie Fédérale du Développement Durable « SFDD » 2016 – 2019, qui s'appuie sur les Objectifs du Développement Durable « ODD » du programme 2015 – 2030 des Nations Unies. En effet, le Programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande, dont la contribution de toutes les parties prenantes est plus que cruciale pour mettre en œuvre ce plan d'action. L'objectif de cette étude vise donc à exposer l'expérience canadienne à travers la présentation de la SFDD ainsi que les progrès réalisés dans sa mise en application, afin de mettre en évidence l'importance pour l'Algérie d'adopter et de contribuer au programme planétaire des Nations Unies. Les résultats obtenus ont montré que le Canada est dans la bonne voie dans la réalisation des objectifs de la stratégie où cette dernière a pu concrétiser la vision selon laquelle le Canada est l'un des pays les plus écologiques au monde et où la qualité de vie continue de s'améliorer.

**Mots clés :** Développement durable, les Objectifs du Développement Durable « ODD », la Stratégie Fédérale du Développement Durable « SFDD ».

**Code JEL :** Q01, Q20, Q53, Q56, Q57.

**Abstract :** Since the end of 1980s, Sustainable Development has been made the object of much attention, driving the different actors of society to change their behaviors. Various institutional and private initiatives were introduced favoring the implementation of this concept. It was the case for the Government of Canada, where it has implemented the Federal Sustainable Development Strategy "FSDS" 2016 - 2019, which is focused on the Sustainable Development Goals "SDG" of the program of the United Nations « 2015-2030 ». In fact, the Sustainable Development Program is a plan of action for humanity, the planet and prosperity. It also aims to strengthen peace around the world in the context of greater freedom, the contribution of all stakeholders is more than crucial to implement this plan of action. The purpose of this study is to expose the Canadian experience through the presentation of the Federal Strategy for

---

(\*) **Auteur correspondant**

---

Sustainable Development and the progress made in its implementation, in order to highlight the importance for Algeria of adopting and contributing to the global agenda of the United Nations. The results show that Canada is on the right track in achieving the goals of the strategy, which has been able to realize the vision that Canada is one of the greenest countries in the world and where the quality of life continues to improve.

**Key words:** Sustainable Development, the Sustainable Development Goals "SDG", the Federal Strategy for Sustainable Development "FSSD".

**Classification JEL :** Q01, Q20, Q53, Q56, Q57.

## INTRODUCTION

Au 20<sup>ème</sup> siècle, la mondialisation, les mouvements de populations, le changement des modes de vie et les découvertes technologiques ont fortement concouru au développement économique et à la facilitation de la vie humaine, à la création d'emploi et à l'augmentation du PIB. Toutes fois, malgré le fait que ce développement apporte des avantages économiques et sociaux, il contribue sensiblement à la dégradation de l'environnement et à la fragmentation de la société. Via

Cette situation indésirable a donné naissance à un souci plus grand pour la conservation de l'environnement, de la préservation du bien être des humains et du maintien de la croissance économique à long terme.

Pour faire face aux impacts néfastes de ce développement économique, les Nations Unies ont fixées comme priorités la promotion de la notion du développement durable, via la lutte contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Pour ce faire, un programme de développement durable, à l'horizon 2030, a été adopté par 193 Etats membres des Nations Unies, dans le but d'assurer une croissance économique durable et inclusive ainsi que l'inclusion sociale et la protection de l'environnement dans un esprit de partenariat et de paix.

Le Programme 2030 est universel et tous les pays doivent contribuer à son mise en œuvre. C'est pourquoi, plusieurs pays se sont mis en application, depuis 2016, des Objectifs du Développement Durable déterminés dans le programme 2015 – 2030. Parmi ces pays, nous avons choisi d'étudier les progrès réalisés par le Gouvernement du Canada en terme du développement durable, puisqu'est connu comme un des pays les plus écologiques.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses ODD, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. La Stratégie fédérale de développement durable démontre cet engagement en présentant des objectifs qui reflètent les ODD axés sur l'environnement et de nombreuses initiatives qui s'harmonisent avec le Programme 2030.

D'après ce qui précède, nous allons essayer, dans notre travail, de répondre à la question ci – après :

**Quelles sont les progrès réalisés par le Gouvernement du Canada dans la mise en application des objectifs du développement durable du programme 2030 ? Et comment a-t-il procédé dans la réalisation de ce dernier ?**

De cette question principale en découle les sous questions suivantes :

- Quelle est la définition du développement durable et quelles sont ses dimensions ?
- En quoi consiste le programme 2015 – 2030 des Nations Unies ?
- Quelle est la stratégie adoptée par le Canada concernant le développement durable ? et quels sont les progrès atteints jusqu'à nos jours ?

Notre étude vise à analyser les actions prises par le Gouvernement du Canada quant au développement durable, ainsi que les progrès réalisés en ce sens, afin de fournir à l'Algérie un cadre de référence dans la mise en application des objectifs du Développement Durable fixés par les Etats membres des Nations Unies. Nous avons scindé ce présent travail en trois axes :

**I. Le cadre conceptuel du développement durable.**

**II. Le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.**

**III. L'expérience canadienne dans la mise en œuvre des ODD.**

**I. Le cadre conceptuel du développement durable**

Le développement durable est apparu depuis quelques années et il a fait couler plus d'encre que n'importe quel autre, mais, en Algérie, ce concept reste encore méconnu et incompris par une large catégorie de personnes et de structures. C'est pourquoi, il sera question, dans cette première partie, d'altérer la perception et la compréhension de nos lecteurs sur ce concept en fournissant les notions de bases du développement durable.

**1. L'émergence du développement durable**

**1.1. La prise de conscience**

- **En 1972, s'est réuni la première Conférence Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies**, où les scientifiques lançaient un cri d'alarme à la communauté internationale, concernant l'état d'épuisement des ressources naturelles de la planète. En fait, notre mode de développement actuel a des impacts d'ordre environnemental (réduction de la diversité biologique, la pollution globale, etc) et aussi social (l'augmentation de la pauvreté, le travail des enfants, les inégalités, etc). Il est donc indispensable de créer un nouvel équilibre entre l'homme et son environnement.
- **En 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement**, dite Commission Brundtland du nom de sa présidente Madame Go Harlem Brundtland, a introduit pour la première fois la notion de développement durable. Le rapport préconise un changement profond dans les processus de développement en priorisant la protection de l'environnement, en insistant sur une redistribution équitable des richesses, et en proposant de nouvelles approches techniques et scientifiques (**Yvette Lazerri, 2008, P : 14**).

### 1.2. La mobilisation

- **1992, Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)** à Rio de Janeiro (Sommet de la Terre) : le concept du développement durable se traduit en actes avec la signature de l'Agenda 21, défini comme un plan d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Ce plan a été conçu pour aider les gouvernements, les institutions et les acteurs économiques et sociaux, dans la mise en œuvre d'un mode de développement reposant sur la préservation de l'environnement et sur la lutte contre les inégalités (**Karen Delchet, 2003, P : 07**).
  - **En 1997, l'Assemblée Générale des Nations Unies**, réuni à New York, a dressé le bilan de la mise en place de l'Agenda 21 au niveau international. Cinq ans après la conférence de Rio, l'environnement s'est encore dégradé.
  - **En 2000, l'Assemblée Générale de l'ONU** a adopté les huit objectifs Millénaire de Développement « OMD ». Ces derniers ont été concrétisés par la signature de « *la déclaration millénaire* ». Ces objectifs qui ont été fixés pour 2015 sont (**Karen Delchet, 2003, P :08**) :
- ❖ ***Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;***
  - ❖ Assurer une éducation primaire pour tous ;
  - ❖ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

- ❖ Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- ❖ Améliorer la santé maternelle ;
- ❖ Combattre le VIH / Sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- ❖ Assurer un environnement durable ;
- ❖ Assurer un environnement durable ;
- ❖ Mettre en place un partenariat durable pour l'environnement
- **En 2002, le Sommet Mondial sur le Développement Durable** encore appelé « RIO + 10 » s'est tenu à Johannesburg. Bilans et nouveaux engagements étaient au programme où une série de mesures sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique ont été recommandées, afin de réduire la pauvreté et protéger l'environnement.
- **2008 : La Conférence Doha** sur le financement du développement par la mobilisation des ressources financières nationales, notamment les recettes fiscales pour réaliser le développement durable. Et aussi, elle insiste sur le renforcement de la coopération internationale financière et technique pour le développement (محمد بوحجلة، 2014، ص: 74).
- **2012** : Lors de la **Conférence des Nations Unies sur le développement durable** à Rio, les pays ont constaté le succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement « OMD » fixés l'an 2000. Reconnaisant également la nécessité d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après 2015.
- *En 2015, plus de 150 dirigeants mondiaux ont participé au Sommet des Nations Unies sur le développement durable qui a eu lieu au Siège de l'ONU à New York, afin d'adopter officiellement le nouveau programme de développement durable. Ce dernier comporte 17 objectifs, qui doivent être réalisés dans les 15 prochaines années.*

## 2. La définition du développement durable

Le concept du développement durable a été défini pour la première fois dans le rapport de Brundtland intitulé « Our Common Future », comme étant : « **Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs** » (Tiani Keou François, 2013, P : 198). Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;

- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuel et avenir.

D'autres définitions ont été données sans connaître, toutefois, la même universalité. Selon l'International Council of Local Environment Initiatives, le développement durable est : « le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturels et sociaux dont dépend la fourniture de ces services » (**Moustier Emmanuelle, 2008, P : 12**).

Et d'après l'**Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture** (FAO), le développement durable est : « La gestion et la conservation de la base de ressources naturelles, et l'orientation du changement technologique et institutionnel de manière à assurer de façon suivie la satisfaction des besoins des générations présentes et futures ». بوسلمة (08: و متيجي، 2018، ص).

Le développement durable est donc un processus continu de dimensions environnementales, économiques et sociales intégrées, qui vise à l'amélioration durable de la qualité de vie tout en respectant la capacité de charge **des écosystèmes**<sup>2</sup> sur lesquels elle repose.

### 3. Les dimensions du développement durable

Le développement durable désigne un mode de développement conciliant les dimensions économiques, sociale et environnementale, de façon à assurer la viabilité durable de l'ensemble.

En faisant référence au rapport Brundtland « Notre avenir à tous », Guay Louis indique que : « **le but du développement durable est de réconcilier trois domaines que la modernité a séparés** » (**Guay Louis, 2004, P: 11**).

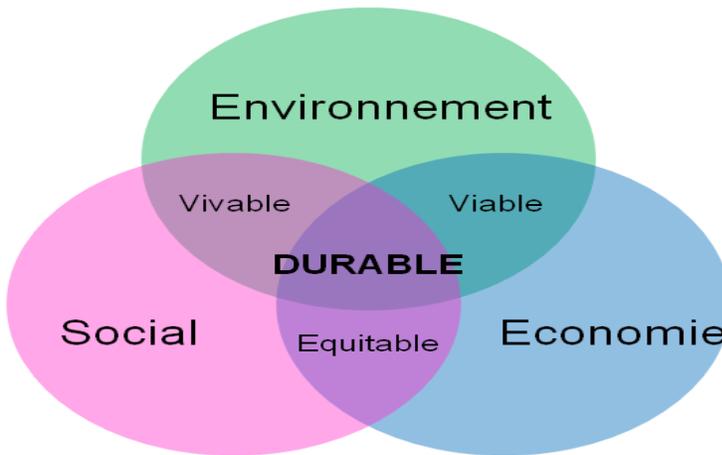
Le développement durable impose tout d'abord de recréer le lien entre la nature et les humains que la science moderne a défait, en vue de mieux le pousser à protéger son environnement. Le développement durable est aussi une tentative de réconcilier l'économie et l'environnement en considérant la nature comme une ressource à partager entre la génération actuelle et les générations futures. En plus, le développement durable repose sur l'idée que

<sup>2</sup> **L'écosystème** est : « un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro – organismes, et de leur environnement non – vivant, qui par leur interaction, forment une unité fonctionnelle » (**Brodhag et autres, 2004, P : 78**).

l'économie doit être dirigée aussi bien vers les fins économiques que vers d'autres fins sociales.

Le développement durable doit donc reposer sur trois principes: **l'intégrité écologique, l'efficacité économique et l'équité sociale**. Nous pouvons les illustrer comme suit :

**Figure n° 01 : Les trois piliers du développement durable**



**Source** : ARAB Abdelaziz et ZIDANE Karima : « Le tourisme et le développement durable », revue des Sciences Économiques de Gestion et de Commerce, n° 33, 2016, P : 55.

Afin d'intégrer ces trois piliers de la société, le développement durable doit reposer sur trois principes: **l'intégrité écologique, l'efficacité économique et l'équité sociale**.

### 3.1. L'intégrité écologique

Elle concerne essentiellement la conservation et la gestion des ressources, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables ou qui sont précieuses pour la survie de l'homme. Elle exige des mesures pour réduire la pollution de l'air, du sol et de l'eau et pour conserver la diversité biologique.

### 3.2. L'efficacité économique

Cette efficacité ne suppose pas un changement radical des objectifs des entreprises et du système économique actuel, mais exige une adaptation à de nouvelles valeurs qui consiste à accorder une importance à un environnement sain et non dégradé. L'efficacité économique vise une nouvelle façon de

produire, moins de consommation des ressources non renouvelables et une limitation des dégâts portés aux systèmes naturels.

### 3.3. L'équité sociale

L'équité sociale signifie le respect des droits de l'homme et l'égalité des chances pour tous dans la société. Elle passe par une répartition équitable des bénéfices, avec pour priorité la lutte contre la pauvreté. L'accent est mis sur les communautés locales, le maintien et le renforcement de leurs systèmes de subsistance, la reconnaissance et le respect des différentes cultures et la disparition de toute forme d'exploitation.

En analysant les informations ci – dessus, nous pouvons conclure que l'aspect social doit être un objectif, l'aspect économique un moyen et l'aspect environnemental une condition.

Il est essentiel de mentionner que, selon le programme 2030, le concept de développement durable a pris une signification plus étoffée, qui s'appuie sur les trois dimensions précédentes et en y ajoutant deux composantes essentielles: **la paix** et **les partenariats**.

✓ **La paix** : Selon le programme 2030, « il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable » (**Rapport de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 2015, P : 02**). Ce programme favorise donc l'avènement de sociétés pacifiques et justes libérées de la peur et la violence.

✓ **Les partenariats** : La mise en œuvre de ce programme nécessite un partenariat mondial, auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

## 4. Les acteurs du développement durable

La mise en œuvre et la réalisation des objectifs du développement durable exigent la contribution et la coordination entre toutes personnes physiques ou morales. Tous les acteurs de la société civile ont donc un rôle crucial en matière du développement durable ; à savoir les citoyens, les gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et les associations).

### 4.1. Les institutions internationales

L'ampleur des problèmes environnementaux engendrés par l'activité économique et humaine nécessite une régularisation à l'échelon international, qui requiert l'adoption d'une action publique transnationale et la création d'instance de régulation.

Au niveau international, trois instances des Nations unies, la CDD (Commission du développement durable) et le PNUE (Programme des

Nations unies pour l'environnement) et le FME (Fonds mondial pour l'environnement) sont considérées comme les plus importants organes relatifs au développement durable (**Libaraet et Gondra, 2004, P :89**).

#### **4.2. Les citoyens**

Les citoyens contribuent à un développement durable en adoptant des gestes et des initiatives « responsables » : tri des déchets, limitation de consommation d'énergie et d'eau, utilisation des transports en commun, contribution à la diffusion de l'information et l'éducation relative au développement durable.

#### **4.3. Les gouvernements**

Les gouvernements s'engagent à défendre les valeurs du développement durable sur leur territoire dans le cadre de conférences internationales des Nations Unies. Cet engagement doit être réalisé par la mise en place d'une stratégie nationale de développement durable et aussi l'enrichissement de la réglementation de nouvelles lois sur le développement durable.

#### **4.4. Les collectivités locales**

Les collectivités locales ont été reconnues, dès 1992, comme des acteurs clés dans la promotion du développement durable dans le cadre de leurs compétences en matière d'aménagement, d'emploi, d'eau d'habitat, de déchets, de transports, d'énergie, etc. Elles peuvent introduire des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre publics. Elles jouent un rôle important dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation des entreprises et des citoyens autour du développement durable.

#### **4.5. Les entreprises**

Les entreprises sont amenées à intégrer dans leur stratégie et leur gestion courante les préoccupations de développement durable. La recherche d'une image de marque et la volonté d'anticiper les contraintes réglementaires pour ne pas les subir, amènent les entreprises à rechercher un Ecolabel, une certification (ISO, ...) ou encore de pratiquer le management de la Responsabilité Sociétales des Entreprises (RSE) ; c'est-à-dire ; « ces dernières contribuent, de leur propre initiative, à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes » (**Yvette Lazerri, 2008, P : 22**).

#### **4.6. Les associations**

Quel que soit l'objectif des associations, elles participent au développement durable par leurs actions découlant de leurs convictions écologiques et leurs démarches humanitaires.

## II. Le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030

### 1. Le passage des OMD aux ODD

Durant vingt ans, la population du monde qui vit en **pauvreté extrême**<sup>3</sup> a passé de 29.6 % en 1996 au 10 % en 201 (**Banque Mondiale, 2014**). De ce fait, l'extrême pauvreté a été réduite de plus que la moitié, grâce notamment aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies « OMD ».

Reconnaissant le succès des OMD ainsi que la nécessité d'éradiquer totalement la pauvreté, l'ONU a adopté un programme ambitieux de développement durable à l'horizon 2030, afin de compléter et d'amplifier le travail commencé avec les OMD et en accordant à ce programme un volet environnemental beaucoup plus fort et présent. Pour cela, en septembre 2015, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté ce qui est considéré comme la nouvelle boussole du monde en matière de développement, et ce en énonçant un programme de développement durable, qui se compose de 17 objectifs du développement durable « ODD ».

### 2. Les principes de base du programme 2030

Le Programme 2030 intègre les principes fondamentaux suivants :

- **Universalité:** Le Programme 2030 a une portée universelle et engage tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu et leur statut en matière de développement, à consentir un effort global en faveur du développement durable.
- **Personne ne doit être laissé pour compte :** Le Programme 2030 vise à bénéficier à tous les êtres humains et s'engage à ne laisser personne pour compte, en s'adressant à toutes les personnes vivant dans le besoin et en situation de privation. Cette démarche génère une demande sans précédent de données ventilées à l'échelon local en vue d'analyser les résultats et d'assurer le suivi des progrès.
- **Interdépendance et indivisibilité :** Il est essentiel que toutes les entités responsables de la mise en œuvre des 17 ODD traitent ceux-ci dans leur intégralité au lieu de les aborder comme une liste d'objectifs individuels dans laquelle chacun peut choisir ce qui lui convient.

---

<sup>3</sup> On entend par *l'extrême pauvreté* « la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour ».

- **Inclusion** : La mise en œuvre du Programme 2030 appelle à la participation de tous les citoyens, dans tous les segments de la société, sans distinction de race, de sexe, d'ethnie ou d'identité.
- **Partenariats multipartites** : La réalisation des ODD dans tous les pays exige l'établissement de partenariats multipartites pour mobiliser et partager les connaissances, la technologie et les ressources.

### 3. Les objectifs du développement durable « ODD »

Le Programme de développement durable 2030 est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité, qui est constitué des 17 objectifs et des 169 cibles réparties pour les 17 objectifs à atteindre. Ces 17 objectifs ne constituent pas donc la totalité du programme, mais se présentent plutôt comme des domaines d'intervention nécessaires pour parvenir à un développement durable. Ces objectifs sont :

**Tableau n° 01** : Les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies « ODD ».

Objectifs de Développement Durable « ODD »
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tous âges ;
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables ;
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques ;
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

**Source :** Rapport de l'Assemblée Générale des Nations Unies : « Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 », 21 octobre 2015, P :15.

### III. L'expérience canadienne dans la mise en œuvre des ODD

Adopté par les États membres des Nations Unies en 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ou Programme 2030, est un cadre d'action mondial pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Dans ce cadre, le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, tant au Canada qu'à l'échelle internationale par l'adoption, en 2016, la Stratégie Fédérale de Développement Durable « SFDD ».

#### III.1. Les actions prises par le Canada dans le cadre du développement durable

##### 3.1.1. Présentation de la S.F.D.D

La SFDD est un élément clé de la réponse du Canada au Programme 2030. Elle décrit ce que fera le gouvernement du Canada sur une période de trois ans pour appuyer les ODD, en mettant l'accent sur leurs dimensions environnementales.

Cette stratégie présente des objectifs qui reflètent les ODD axés sur l'environnement et de nombreuses initiatives qui s'harmonisent avec le Programme 2030. En voici des exemples : (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable 2016 – 2019, 2018, P : 05**)

- la Politique d'aide internationale féministe du Canada vise à éradiquer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. Le Canada croit que la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles constituent l'approche la plus efficace pour atteindre ces objectifs;
- le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits du Canada fourni les fondements de la réconciliation du changement et d'une relation renouvelée avec les peuples autochtones;

- les investissements du Canada dans la croissance économique propre et dans le financement international relatif au climat appuient la mise en œuvre du Cadre pancanadien<sup>4</sup> sur la croissance propre et les changements climatiques.
- dans le budget de 2018, 49,4 millions de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019 ont été alloués pour l'établissement d'une unité des ODD qui coordonnera les efforts des Canadiens pour faire progresser les ODD à l'échelle internationale et à l'échelle nationale et financera les activités de surveillance et d'établissement de rapports de Statistique Canada ;
- Un montant de 59,8 millions de dollars sur 13 ans est aussi fourni à compter de 2018-2019 pour des programmes à l'appui de la mise en œuvre des ODD au Canada.
- l'élaboration d'une stratégie nationale en collaboration avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les municipalités, la société civile, le secteur privé et d'autres intervenants pertinents, sensibiliser le public et soutenir le Programme 2030 et favoriser les partenariats inclusifs et innovants et les réseaux afin de faire avancer les ODD, ainsi que la gestion d'un programme de financement pour les initiatives novatrices et horizontales qui facilitent l'atteinte des objectifs.

La Stratégie fédérale de développement durable 2016 à 2019 présente 13 objectifs ambitieux appuyés par des cibles mesurables. L'ensemble de ces objectifs et de ces cibles visent à assurer l'amélioration continue de la qualité de vie de tous les Canadiens. Ces 13 objectifs seront présentés dans les prochains points.

La mise en place de la SFDD a nécessité la synergie de 41 ministères et organismes ainsi que la participation des citoyens canadiens à cet engagement.

En effet, vingt – six (26) ministères et organismes en vertu de cette stratégie et 15 organismes fédéraux à titre volontaire contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).

En plus, lorsque la Stratégie 2016 à 2019 a été déposée, il y avait un engagement de continuer à discuter avec les Canadiens de leurs idées et de leurs actions pour faire progresser le développement durable. Cet engagement

---

<sup>4</sup> Le Cadre Pancanadien a été élaboré avec les provinces et les territoires ainsi qu'à la suite de consultations avec les peuples autochtones et qui comporte des mesures favorisant l'atteinte des objectifs liés à la croissance propre et aux changements climatiques. (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 », 2018, P : 14**)

a été respecté et continue de l'être par « la présentation d'exposés lors de conférences et de la tenue de séminaires sur des thèmes liés au développement durable auxquels ont participé plus de 2 500 Canadiens. Le gouvernement du Canada utilise également les médias sociaux pour partager les résultats et pour apprendre ce que font les Canadiens pour rendre le Canada plus vert » (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 », 2018, P : 06**)

### **3.1.2. Le rôle des entreprises canadiennes dans la promotion du développement durable**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les entreprises pour élaborer la stratégie nationale du Canada en vue d'atteindre les ODD et aussi prendre des mesures pour soutenir et renforcer le rôle des entreprises en matière de durabilité. En janvier 2018, plusieurs mesures initiales ont été prises : deux nouvelles initiatives ont été annoncées pour renforcer l'approche de promotion de la responsabilité des entreprises canadiennes à l'étranger (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable 2016 – 2019, 2018, P : 08**):

- un ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises traitera les plaintes liées aux allégations de violations des droits de la personne découlant des activités d'une entreprise canadienne ;
- un groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises fournira des conseils sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger.

Une série d'autres mesures ont été prise pour promouvoir la responsabilité des entreprises et soutenir les entreprises innovantes :

- en novembre 2017, des consultations ont été lancées avec des entreprises du secteur du vêtement sur une approche proposée en matière d'approvisionnement éthique ;
- une stratégie d'innovation sociale et de finance sociale est en cours d'élaboration pour aider le secteur privé à trouver des solutions aux problèmes sociaux persistants, y compris ceux auxquels sont confrontés les populations vulnérables ;
- établies en 2017, les six tables sectorielles de stratégies économiques favorisent l'innovation dans les domaines de la fabrication de pointe, de l'agroalimentaire, des technologies propres, des industries numériques, des sciences biologiques et de la santé ainsi que des ressources de l'avenir ;

- la mise en place du réseau canadien du pacte mondial « **Global Compact Network Canada** » regroupant 85 organisations canadiennes dans de multiples industries et secteurs. Ce réseau mène un sondage annuel pour comprendre les points de vue des organisations canadiennes sur les ODD. Les résultats de 2018 mettent en évidence la possibilité d'un plus grand nombre de partenariats public-privé-société civile pour atteindre les objectifs mondiaux ; par exemple ; le partenariat entre Affaires mondiales Canada, Teck Resources et Nutrition International fournit du zinc et des sels de réhydratation orale aux enfants dans le besoin ((**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 »**, 2018, P : 09).

### 3.2. L'état d'avancement dans l'application de la S.F.D.D 2016 – 2019

Dans ce qui suit, nous allons exposer d'une manière approfondie les cinq (5) principaux objectifs de la S.F.D.D « 2016 – 2019 » ainsi que leurs degrés d'achèvement. En plus, nous allons présenter succinctement les autres objectifs restants.

#### 3.2.1. Mesure relative aux changements climatiques

Les changements climatiques constituent un grave problème à l'échelle mondiale, entraînant des risques élevés pour la santé humaine, les écosystèmes, la sécurité, la croissance économique et la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins de base.

Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

En 2016, les gouvernements fédéraux et territoriaux se sont entendus sur le Cadre Pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour **réduire les émissions de GES<sup>5</sup> du Canada de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030.**

---

<sup>5</sup> **Gaz à Effet de Serre « GES »** : Ensemble des constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques (d'origine humaine), qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge. Ils contribuent à maintenir la chaleur dans l'atmosphère terrestre. Les principaux gaz sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, le méthane CH<sub>4</sub>, l'oxyde nitreux NO<sub>2</sub> et les chlorofluorocarbones : les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre SF<sub>6</sub> (**Brodhag et autres, 2004, P : 109**).

Ce cadre est le premier plan de lutte contre les changements climatiques de l'histoire du Canada comprenant les engagements collectifs et individuels des gouvernements fédéraux et territoriaux, et il reflète la participation des représentants du grand public, des organisations non gouvernementales et des entreprises.

Le progrès dans la réalisation de cet objectif peut être résumé dans le tableau suivant:

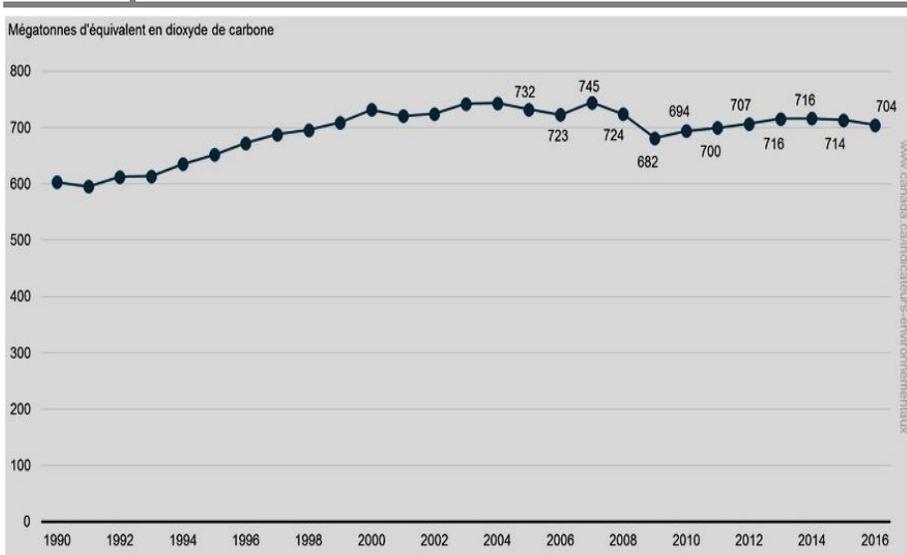
**Tableau n° 02 : Le progrès réalisé dans la diminution des émissions de GES.**

<b>Réalisations</b>		
<b>Objectif</b>	D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de GES totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005.	<b>PROGRES: EN COURS, SUR LA BONNE VOIEE</b>
<b>Résultat</b>	Entre 2005 et 2016, les émissions de GES ont diminué de 3,8 %. Les mesures actuelles et prévues en vertu du Cadre Pancanadien, adopté en décembre 2016, permettront au Canada d'atteindre la cible de 2030.	

**Source :** Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 15.

Les émissions de GES totales du Canada en 2016 s'élevaient à 704 mégatonnes (Mt) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>), soit 3,8 % en dessous du niveau de 2005. La récente diminution des émissions est principalement attribuable à la baisse des émissions générées par la production d'électricité. Le schéma suivant démontrera l'évolution de l'émission de GES entre 1990 et 2016 :

**Figure n° 02 : Emissions du Gaz à effet de serre, Canada, 1990 – 2016.**



**Source :** Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 15.

La démarche suivie par le gouvernement du Canada pour réduire les émissions du GES a été concrétisée dans le cadre pancanadien. Le Cadre comprend plus de 50 mesures concrètes sous quatre piliers clés : la tarification de la pollution par le carbone; les actions complémentaires pour réduire les émissions; l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, y compris les programmes pour les collectivités autochtones; les technologies propres, l'innovation et les emplois. Parmi les principales mesures, nous pouvons citer (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 », 2018, P : 16**).

- en mars 2018, La loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre introduit pour établir un filet de sécurité fédéral sur le prix de la pollution ;
- en 2017, le Canada lance l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon avec le Royaume-Uni ;
- la création du Centre Canadien des services climatiques, en septembre 2018, qui a pour mission l'établissement de normes pour la conception, la construction et l'entretien des toits, des fondations et des systèmes d'eau dans les collectivités nordiques et des programmes de financement pour appuyer des projets visant à renforcer la résilience climatique des systèmes de transport,...

La prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques appuie les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 7, l'ODD 12, l'ODD 13 et l'ODD 17.

### 3.2.2. Un gouvernement à faible émission du carbone

Le gouvernement du Canada possède plus de 35 000 immeubles dans tout le pays et, dans le cadre de ses activités, il consomme une quantité considérable d'énergie provenant de sources qui émettent des GES. De plus, le gouvernement fédéral gère un vaste parc de plus de 30 000 véhicules routiers (dont la plupart fonctionnent aux combustibles fossiles). Ces importantes répercussions environnementales ont poussées le gouvernement du Canada de mettre en application l'objectif suivant :

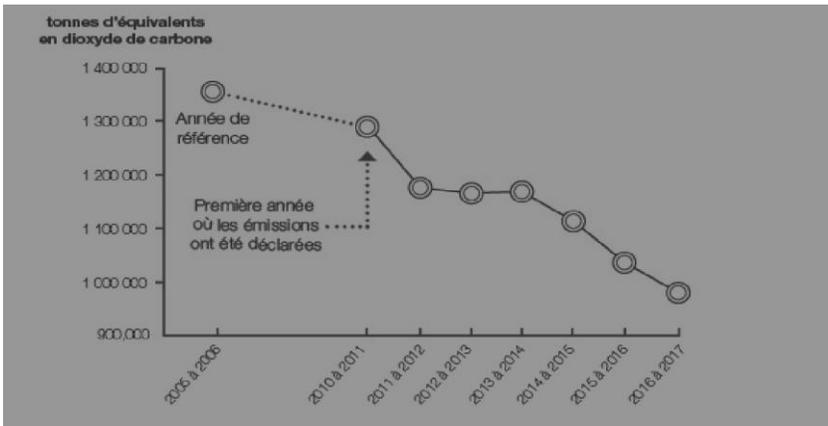
**Tableau n° 03 : Le progrès réalisé dans la diminution des émissions du carbone.**

<b>Réalisations</b>		
<b>Objectif</b>	Réduire les émissions de GES des immeubles et du parc automobile du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030, avec une aspiration à l'atteindre d'ici 2025.	Progrès: <b>EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
<b>Résultat</b>	Pendant l'exercice 2016-2017, les émissions fédérales de GES étaient inférieures de 28 % à celles de 2005-2006, ce qui représente plus de la moitié de la cible.	

**Source :** Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 22.

Le schéma ci – après démontrera clairement le degré de réalisation de cet objectif:

**Figure n° 03 : Emissions du Gaz à effet de serre des immeubles et du parc automobile.**



**Source** : Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 23.

En vue d'obtenir cet objectif, quelques mesures ont été prises par le gouvernement :

- plus d'un milliard de dollars ont été fournis pour le Programme d'acquisition de services énergétiques afin de rénover et de moderniser les centrales de chauffage et de refroidissement qui desservent plus de 80 emplacements dans la région de la capitale nationale, ce qui a entraîné d'importantes réductions des émissions de GES ;
- Le programme Solutions Innovatrices Canada a été lancé pour financer les premières étapes de recherche et de développement, les prototypes en fin de développement et d'autres biens et services d'innovateurs et d'entrepreneurs canadiens, et pour donner accès aux produits et aux services les plus récents et les plus novateur ;
- L'installation, dans 13 immeubles de la région de la capitale, de la technologie des bâtiments intelligents, qui a permis de réaliser des économies d'énergie annuelles de 17 %, soit environ 1.000.000 \$. Cette technologie permet de recueillir continuellement les données brutes des appareils qui contrôlent les systèmes de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air, de distribution de l'eau chaude et d'éclairage d'un immeuble, afin de réduire les émissions à effets de serre ainsi que les coûts du fonctionnement.

Les mesures fédérales en matière de changements climatiques appuient l'ODD 12 et l'ODD 13 des Nations Unies.

### 3.2.3. La croissance propre

Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Il est possible d'y parvenir par l'investissement dans l'industrie des technologies propres et par la promotion des produits et services novateurs à l'échelle nationale et internationale.

Le Canada est devenu un chef de file mondial, se classant au quatrième rang du Global Cleantech Innovation Index de 2017 (indice mondial d'innovation en matière de technologies propres). Grâce à ses partenaires et à ses investissements stratégiques, le gouvernement stimule l'innovation afin de permettre à toutes les industries du pays de réduire leur impact environnemental, d'accéder à de nouveaux marchés et d'être mondialement compétitives. Le tableau suivant expliquera l'objectif de « la croissance propre » et son degré de réalisation :

**Tableau n° 04 : Le progrès réalisé dans la croissance propre.**

Réalizations		
<b>Objectif</b>	D'ici 2020, doubler les investissements du gouvernement dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre, par rapport aux niveaux de 2015	<b>PROGRES: EN COURS,  SUR LA BONNE VOIE</b>
<b>Résultat</b>	Le Canada continue d'investir dans la recherche, le développement et la démonstration (R-D-D) en matière d'énergie propre, afin de doubler les investissements fédéraux sur cinq ans, avec un investissement fédéral de 438 millions de dollars au cours de la deuxième année de l'engagement.	

**Source** : Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 30.

Afin d'assurer la réalisation de cet objectif, le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements dans des initiatives visant à appuyer les technologies propres, l'énergie propre et la croissance propre. Les engagements pris sont les suivants (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » , 2018, P : 31**) :

- 2,3 milliards de dollars en 2017 pour la recherche, le développement, la démonstration, l'adoption, la commercialisation et l'utilisation des technologies et d'énergie propres ;
- 1,26 milliard de dollars en 2017 pour le Fonds stratégique pour l'innovation;

- 4 milliards de dollars en 2018 pour l'infrastructure de recherche et des sciences du Canada, dont une grande partie aide à stimuler l'innovation favorisant une économie axée sur une croissance propre.

En décembre 2017, Statistique Canada a publié le premier cycle des données montrant comment les technologies propres et les biens et services environnementaux contribuent à l'économie canadienne (**Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 », 2018, P : 32**) :

- le secteur de l'environnement et des technologies propres comptait pour 1,4 % (26,7 milliards de dollars) du produit intérieur brut du Canada en 2016. Ce secteur représentait également environ 178 000 emplois ;
- les exportations de technologies propres ont totalisé 7,8 milliards de dollars en 2016, soit 43% de plus qu'en 2007.

Enfin, l'investissement dans la recherche, le développement et la démonstration en matière de technologies propres appuie l'ODD 9 et l'ODD 12.

### 3.2.4. Infrastructure moderne

Partout au Canada, l'entretien et l'amélioration des infrastructures vieillissantes constituent un défi constant. En fait, les catastrophes naturelles (les inondations, les feux de forêt et les tempêtes) endommagent l'infrastructure communautaire et nuisent à l'activité économique et sociale. Les réparations majeures peuvent prendre des mois ou des années. Les infrastructures vertes sont conçues pour protéger l'environnement et la santé humaine et résister aux effets des catastrophes naturelles, tout en procurant les avantages économiques, environnementaux et sociaux. Les infrastructures vertes comprennent notamment ce qui suit :

- des infrastructures énergétiques propres, servant à réduire les émissions de (GES) et la pollution atmosphérique;
- des installations modernes d'aqueducs et d'égouts pour permettre aux Canadiens de jouir de l'eau potable propre ainsi que de lacs, de rivières et d'océans purs;
- des réseaux d'atténuation des inondations, pour aider à protéger les collectivités contre les catastrophes naturelles futures et réduire les répercussions des changements climatiques.

Dans le tableau suivant, nous allons présenter l'objectif « infrastructure moderne » et son degré de réalisation:

**Tableau n° 05 : Le progrès réalisé dans la mise en place des infrastructures modernes.**

<b>Réalisations</b>		
<b>Objectif</b>	D'ici la fin de 2025-2026, investir 20 milliards de dollars dans le financement des initiatives d'infrastructures vertes qui réduisent les émissions de GES et améliorent la résilience climatique et la qualité de l'environnement.	<b>PROGRES :  EN COURS,  SUR LA  BONNE VOIE</b>
<b>Résultat</b>	À la fin de l'exercice 2017-2018, le gouvernement du Canada avait approuvé un financement de 3,2 milliards de dollars pour des initiatives d'infrastructures vertes.	

**Source** : Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 40.

L'atteinte de cet objectif nécessite des investissements, qui sont déployés en deux phases dans le cadre du plan « Investir dans le Canada ».

En mai 2018, un investissement de 3,2 milliards de dollars a été approuvé pour la phase 1 « 2017-2018 », afin de soutenir des milliers d'initiatives d'infrastructures vertes. En date d'avril 2018, le financement pour 2 769 initiatives liées à la qualité de l'eau partout au Canada, dont 420 projets d'aqueducs et d'égouts dans 297 collectivités des Premières Nations, était approuvé. En plus, cette phase a connu l'ouverture de la première borne de recharge pour véhicules électriques, le 25 mai 2017.

La phase 2 « 2018-2019 » comprend 16,9 milliards de dollars disponibles dans le cadre des programmes et 5 milliards de dollars dans le cadre de la Banque de l'infrastructure du Canada. Cette phase s'appuie sur les progrès de la première phase et qui vise à aider les collectivités à mieux gérer les risques déclenchés par les dangers naturels et à agrandir les espaces verts et leur couvert forestier et à construire de meilleurs réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement.

Assurer l'infrastructure moderne du Canada appuie l'objectif de développement durable « ODD » 9 du Programme 2030.

### **3.2.5. Energie propre**

Un système d'énergie plus propre aide à réduire les émissions de gaz à effet de serre et offre des avantages comme une meilleure santé humaine et éco-

systemique, une infrastructure plus résiliente et de nouveaux emplois pour les Canadiens dans tout le pays.

L'utilisation d'une énergie plus propre vise à réduire les risques mondiaux de phénomènes météorologiques violents, de hausse du niveau de la mer et d'effets néfastes sur les terres et les espèces. Afin de bénéficier des avantages des énergies renouvelables et d'assurer au canadiens l'accès à une énergie abordable, fiable et durable, des objectifs ont été établis :

**Tableau n° 06 : Les progrès réalisés dans l'utilisation des énergies renouvelables**

<b>Réalisations</b>		
<b>Objectifs</b>	D'ici à 2030, 100 % de l'électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices.	<b>PROGRES: EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
	D'ici à 2019, il y a une tendance favorable de cinq ans dans la capacité d'électricité renouvelable par rapport à la capacité d'électricité total; à partir du niveau de 64,4 % en 2014.	
	D'ici à 2025, contribuer à l'objectif nord-américain de 50 % de production d'énergie propre.	
<b>Résultats</b>	En 2016, une proportion de près de 81 % de l'électricité du Canada provenait de sources renouvelables – 66 % d'énergie renouvelable et 15 % d'autres sources non émettrices de GES (énergie nucléaire).	
	En 2016, la production d'électricité renouvelable représentait 66 % de la production totale d'électricité au Canada, soit une augmentation par rapport au point de départ de 2014.	
	En 2016, près de 40 % de la production d'électricité en Amérique du Nord	

	(Canada, Mexique et États-Unis) provenait d'énergies propres.	
--	--	--

**Source** : Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018, P : 48.

Le gouvernement du Canada suit la production d'électricité à partir de sources renouvelables comme l'énergie solaire, marémotrice, la biomasse, l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, ainsi que de sources non émettrices de GES comme l'énergie nucléaire. Tout cela nécessite l'accélération de la conception et de l'adoption de technologies renouvelables et d'autres technologies d'énergie propre. La démarche suivie est la suivante :

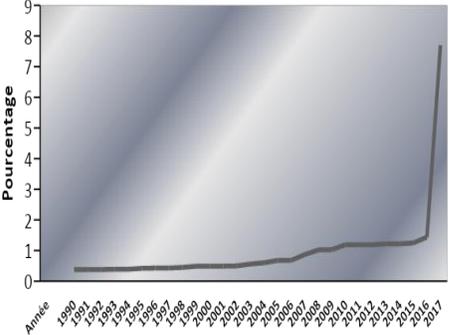
- Plus de 800 millions de dollars (sur huit ans) ont été investis dans la création, le déploiement et la démonstration d'infrastructures d'énergie propre dans le cadre des programmes d'infrastructures vertes ; soit :
  - ❖ déployer des systèmes de réseau intégrés et faire la démonstration de réseaux intelligents prometteurs (100 millions de dollars sur quatre ans);
  - ❖ appuyer des projets visant à élargir le portefeuille d'énergies renouvelables émergentes qui soient commercialement viables (200 millions de dollars sur cinq ans);
  - ❖ réduire la dépendance à l'égard du diesel dans les collectivités rurales et éloignées et les sites industriels du Canada (220 millions de dollars sur six ans) ;
- l'installation de 102 bornes de recharge pour les véhicules électriques, de quatre stations de ravitaillement au gaz naturel et d'une station de ravitaillement à l'hydrogène ;
- Le Canada a lancé le dialogue « Génération Énergie », qui engage un débat novateur avec plus de 380 000 Canadiens et Canadiennes et experts environnementaux. Sur une période de six mois, ils ont partagé leur vision de la façon dont le Canada pourrait répondre aux objectifs du climat, de créer des emplois et de garder l'énergie abordable.

Veiller à ce que le Canada dispose d'un des réseaux d'électricité les plus propres au monde va dans le sens de l'ODD 7 du programme 2030 des Nations Unies.

### **3.2.6. Les autres objectifs de la Stratégie Fédérale du Développement Durable**

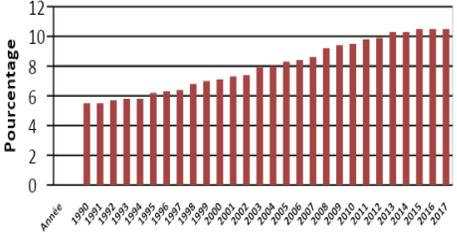
Après avoir présenté les cinq premiers objectifs de la Stratégie Fédérale du Développement Durable ainsi que leurs procédures de réalisation, nous allons dans ce qui suit essayer d'exposer brièvement les autres neuf objectifs de cette stratégie :

**Tableau n° 07 : Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des autres neuf objectifs de la SFDD « 2016 – 2019 ».**

		<b>Réalisations</b>	
<b>Côtes et océans en santé</b>	<b>Objectif</b>	D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées.	
	<b>Résultat</b>	<p>De 1990 à 2014, les aires marines et côtières protégées ont augmenté de 0,34 % à 0,9 % du territoire marin canadien. En décembre 2017, près de 8 % des zones côtières et marines avaient été mises en conservation.</p> <p><b>Figure n° 04 : Les aires marines conservées</b></p>  <p><b>Source :</b> Réalisé par nous – même par le biais du : Rapport du Gouvernement du Canada sur les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement « Aires conservées au Canada », Canada, juillet 2018, P : 05.</p>	
	<b>Objectif</b>	D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et les plantes aquatiques sont gérés et récoltés de manière durable.	
	<b>Résultat</b>	En 2015, 96 % des 159 grands stocks de poissons ont été récoltés à des niveaux durables. En 2016, 96 % des 170 principaux stocks de poissons ont été pêchés à des niveaux durables. Il n'y a actuellement pas	
		<b>PROGRES: EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>	<b>PROGRES: EN COURS,</b>

		suffisamment de données sur la gestion et la récolte durables des plantes aquatiques.	<b>ATTENTION REQUISE</b>
<b>Lacs et cours d'eau vierges</b>	<b>Objectif</b>	Réduire les charges de phosphore dans le lac Érié de 40% par rapport au niveau de référence de 2008 pour atteindre les objectifs binationaux pour le phosphore (Canada-USA).	<b>PROGRES : DONNÉES SUR LES TENDANCES DEVRAIENT ÊTRE DISPONIBLE D'ICI 2023</b>
	<b>Résultat</b>	La charge de phosphore en 2008 était de 10 843 tonnes. Pour le Canada, la cible de réduction représente 212 tonnes pour le bassin central. Des travaux sont en cours pour suivre la diminution des charges par la concentration moyenne pondérée en fonction du débit, ce qui élimine la variation des charges attribuable à l'hydrologie.	
	<b>Objectif</b>	Réduire les charges de phosphore dans le lac de Simcoe de 2000 kilogrammes par année.	<b>PROGRES: RÉALISÉ</b>
	<b>Résultat</b>	Grâce aux projets d'intendance réalisés entre 2008 et 2017, la réduction cumulative de phosphore dans le lac Simcoe a été de 6 188 kg par an, ce qui dépasse la cible de 2 000 kg par an.	
	<b>Objectif</b>	D'ici 2020, au moins 17 % des terres et des eaux intérieures sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées <sup>6</sup> .	
		En décembre 2017, 10,5 % des zones terrestres et d'eaux intérieures étaient protégées; c'est là une légère augmentation par rapport à 10,3 % en 2015.  <b><u>Figure n° 05</u> : Les aires terrestres protégées.</b>	

<sup>6</sup> **Réseau d'air protégé** : territoire où la préservation et le main-tien de la biodiversité et des ressources culturelles associées sont mis en œuvre par des moyens légaux ou officiels (**Brodhag et autres, 2004, P : 09**).

Terres et forêts gérées de façon durable	Résultat	 <p><b>Source :</b> Réalisé par nous – même par le biais du : Rapport du Gouvernement du Canada sur les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement « Aires conservées au Canada », Canada, juillet 2018, P : 05.</p>	PROGRES : <b>EN COURS, ATTENTION REQUISE</b>
	Objectif	D'ici 2020, maintenir la récolte annuelle de bois d'œuvre au Canada à un niveau égal ou inférieur aux niveaux d'approvisionnement durable en bois (69%).	PROGRES: <b>EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
Résultat	Entre 1990 et 2016, la récolte de bois au Canada est demeurée inférieure aux niveaux d'approvisionnement durable en bois. Depuis 2012, les niveaux ont varié entre 65 % et 69%.		
Populations d'espèces sauvages en santé	Objectif	D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité demeurent en sécurité et les espèces en péril montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion.	PROGRES : <b>EN COURS, ATTENTION REQUISE</b>
	Résultat	Presque toutes les espèces évaluées comme étant en sécurité dans le rapport <i>Espèces sauvages 2010</i> et réévaluées en 2015 sont demeurées en sécurité. Sur les 113 espèces en péril recensées en mai 2017, 43 % présentaient des progrès conformes aux objectifs (comparativement à 38 % en 2015).	
	Objectif	D'ici au 31 mars 2019, 60 % et, d'ici au 31 mars 2021, 100 % des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable touchant	

<b>Eau potable</b>		les systèmes de distribution d'eau potable des Premières Nations.	<b>PROGRES : EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
	<b>Résultat</b>	Sur les 78 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable touchant les systèmes de distribution d'eau des Premières Nations financés par le gouvernement fédéral en avril 2016, 44 % (34 avis) avaient été levés en juillet 2018.	
<b>Alimentation durable</b>	<b>Objectif</b>	Atténuer les risques pour les ressources animales et végétales liés aux ravageurs, aux maladies et autres dangers pour la santé, et prévenir les risques pour la santé des Canadiens.	<b>PROGRES : EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
	<b>Résultat</b>	Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont approuvé la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada fondée sur un partenariat en juillet 2017.	
	<b>Objectif</b>	D'ici 2020, toute l'aquaculture au Canada est gérée en vertu d'un régime fondé sur la science, qui favorise l'utilisation durable des ressources aquatiques.	
	<b>Résultat</b>	De 2015 à 2016, 100 % des exploitations aquacoles inspectées étaient conformes aux normes d'utilisation durables des ressources aquatiques.	
<b>Rapprocher les canadiens de la nature</b>	<b>Objectif</b>	D'ici 2020, maintenir ou augmenter le nombre de Canadiens qui sortent en nature et accroître la participation aux activités visant la conservation de la biodiversité, comparée au niveau de référence de 2010.	<b>PROGRES : EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
		En 2017-2018, les visites dans les parcs nationaux et les aires marines de conservation ont augmenté de 34 % par rapport à 2010-2011. Près du cinquième des ménages canadiens ont	

	<b>Résultat</b>	déclaré qu'ils continuaient à protéger activement l'environnement.	
<b>Collectivités sûres et en santé</b>	<b>Objectif</b>	Mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air pour diminuer la moyenne sur trois ans des émissions de particules fines, d'oxyde d'azote et de composés organiques volatils provenant des sources réglementaires et/ou ciblées en dessous de la moyenne des trois années précédentes.	<b>PROGRES : EN COURS, SUR LA BONNE VOIE</b>
	<b>Résultat</b>	Le Système de gestion de la qualité de l'air est en cours de mise en œuvre. La moyenne sur trois ans (de 2014 à 2016) des émissions de particules fines, d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils ont diminué d'environ 0,9 %, 2,8 % et 2,5 % comparativement à la moyenne précédente (2013 - 2015).	
	<b>Objectif</b>	D'ici 2020, traiter les 4 300 substances identifiées comme prioritaires dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.	
	<b>Résultat</b>	Le 31 mars 2018, le gouvernement du Canada s'était penché sur 3 470 (80 %) des 4 363 produits chimiques identifiés prioritaires d'ici 2020-2021.	

**Source** : Réalisé par nous – même par le biais du : Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable « 2016 – 2019 » : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018.

### Conclusion

Face aux déséquilibres environnementaux et sociaux croissants du monde dans lequel nous vivons, le développement durable propose une réflexion de fond sur ce qui conduit à cette situation et une action responsable et d'envergure.

Dans ce cadre, les Etats membres des Nations Unies ont pris conscience de l'urgence d'appréhender les actions nécessaires en faveur du développement durable. Pour cette raison, ils ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030, qui tient compte des dimensions sociales, environnementales et économiques, ainsi que des facteurs liés à la paix et aux partenariats. Les objectifs de ce programme doivent être appliqués dans tous les pays et dans tous les contextes.

Dans ce contexte, le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer la mise en place du Programme 2030 et de ses ODD, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. La Stratégie fédérale de développement durable « 2016 – 2019 » démontre cet engagement en présentant des objectifs, qui reflètent les ODD axés sur l'environnement et de nombreuses initiatives qui s'harmonisent avec le Programme 2030.

Cette stratégie, qui présente 13 objectifs ambitieux, vise à concrétiser la vision selon laquelle le Canada est l'un des pays les plus écologiques au monde et où la qualité de vie continue de s'améliorer.

Selon notre analyse, nous pouvons conclure, qu'après deux ans, de la mise en œuvre de la SFDD « 2016 – 2019 » le Gouvernement du Canada a atteint ces objectifs et où il reste encore du travail à faire.

Afin de continuer les progressions des objectifs de développement durable réalisés dans la SFDD « 2016 – 2019 » et soutenir les ODD axés sur l'environnement, au cours des trois prochaines années, une nouvelle Stratégie Fédérale du Développement Durable « 2019 – 2022 » a été adoptée, afin de promouvoir une croissance propre, préserver des écosystèmes sains et établir des collectivités sûres, sécuritaires et durables. La SFDD « 2019 – 2022 » constituera donc la mise à jour de la SFDD « 2016 – 2019 »

Quant à l'Algérie, malgré tous les efforts déployés, mais il reste beaucoup à faire. La nécessité de mettre en place des actions de planification à moyens terme est cruciale pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Développement Durable. L'expérience canadienne peut constituer donc un canevas pour l'Algérie, mais à condition de prendre en compte les différences qui existent entre les deux gouvernements.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

### **• LES REFERENCES EN ARABE**

1. حكيمة بوسلمة و رجب متيجي: "الاستثمار في الطاقات المتجددة و دوره في تحقيق أبعاد التنمية المستدامة في الجزائر"، مداخلة مقدمة في الملتقى حول "الاستثمار في الطاقات المتجددة"، جامعة بليدة 2، يومي 05 و 06 ديسمبر 2018.
2. محمد بوحجلة: "التنمية المستدامة في الجزائر من خلال بعض المؤشرات الإحصائية خلال الفترة 2000-2011"، مجلة الاقتصاد و التنمية البشرية، العدد 01، 2014.

---

**● LES REFERENCES EN FRANÇAIS**

1. ARAB Abdelaziz et ZIDANE Karima : « Le tourisme et le développement durable », revue des Sciences Économiques de Gestion et de Commerce, n° 33, 2016.
2. Banque Mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete?end=2014&start=1960>.
3. C. Brodhag, F. Breuil et N. Gondra : « Dictionnaire du développement durable », AFNOR, France, 2004.
4. Guay Louis : « Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir », Les presses de l'Université Laval, Québec, 2004.
5. Karen Delchet : « Qu'est-ce que le Développement Durable », édition AFNOR, France, 2003.
6. Moustier Emmanuelle : « Le Développement Durable », éditions L'Harmattan, Paris, 2008.
7. Rapport de l'Assemblée Générale des Nations Unies : « Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 », 21 octobre 2015.
8. Rapport d'étape 2018 sur la Stratégie Fédérale de Développement Durable 2016 – 2019 : « Réaliser un avenir durable », le gouvernement du Canada, 2018.
9. Rapport du Gouvernement du Canada sur les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement « Aires conservées au Canada », Canada, juillet 2018.
10. Tiani Keou François : « Environnement et Développement Durable », éditions L'Harmattan, Paris, 2013.
11. Thierry Libarset et André – Jean Guérin : « Le développement durable », édition DUNOD, Paris, 2008.
- 12.** Yvette Lazzeri : « Développement Durable du concept à la mesure », éditions L'Harmattan, Paris, 2008.